



MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

Arrêté réglementant le stationnement et la circulation
au droit du chantier sur la VC n° 34
dite Chemin Gaineko Etxea
N° A145-2026

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement au droit du chantier et de réglementer la circulation sur une partie de la voie communale n°34 dite chemin Gaineko Etxea, **durant la période comprise entre le jeudi 24 septembre 2026 et le jeudi 10 octobre 2026 inclus**, pour des travaux de branchement réalisés par la société CBTP.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Des travaux de branchement, réalisés par la société CBTP, sont prévus sur une partie de la voie communale n°34 dite chemin Gaineko Etxea. Ces travaux s'effectueront **durant la période comprise entre le jeudi 24 septembre 2026 et le jeudi 10 octobre inclus**,

Par conséquent, le stationnement sera interdit au droit du chantier et la circulation sera réglementée par un alternat manuel.

ARTICLE 2 : La société CBTP, représentée par M. Ellande BERROUET, domiciliée route de Béhobie 64700 BIRIATOU, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, de l'information auprès des riverains, de la mise en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

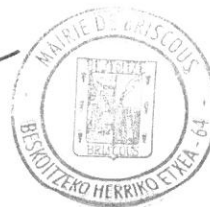
ARTICLE 3 : Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- La société CBTP
- le responsable des services techniques.

BRISCOUS le 14 septembre 2026

Le Maire,

Pascal JOUCOU



Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : mairie@briscous.fr

Site : <http://www.brisco.us.fr> ou <http://www.beskoitze.fr>